OBERENTZEN INFO N°6

Janvier 2016

Drapeaux en berne à deux reprises...
Nouvelle organisation des territoires…
Budgets restreints,
….
Voilà quelques éléments que l'Histoire retiendra vraisemblablement de l'année 2015.
Annus horribilis.

Secoués par des actes abjects commis par des individus sans foi ni loi mus par la volonté de détruire notre mode de vie et nos valeurs,
→ **résistons, restons unis, gardons confiance dans les structures de l'Etat**.

Désorientés par la réorganisation des territoires - fusion des intercommunalités, création de communes nouvelles, suppression des établissements publics intercommunaux…-,
→ **faisons preuve de vigilance, demeurons des acteurs éclairés soucieux du développement de notre territoire et du bien-être de nos concitoyens.**

Touchés par les baisses des dotations de l'Etat qui pèsent lourdement dans nos budgets,
→ **maintenons le cap.**

En 2016, le cap pour Oberentzen, c'est :

- la réfection de la rue des cerisiers et la sécurisation de l'entrée sud du village qui pourra enfin se concrétiser après maints blocages techniques et financiers,
- la poursuite de l'aménagement du parking en face de l'école : édification d'un mur, mise en place d'un luminaire,
- le ravalement de la façade nord de la mairie,
- la mise en œuvre du plan accessibilité.

Pour 2016, je vous adresse, en y associant adjoints, conseillers municipaux et notre secrétaire de mairie, mes vœux de santé, de bonheur et de réussite.

J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux qui traversent des épreuves. Puisse cette année nouvelle leur apporter des instants de bonheur et de réconfort !

***René* MATHIAS**

AGENDA

- Samedi **30 janvier 2016** à 20 heures : concert de la Capella Sacra à l'église d'Oberhergheim.
- Mercredi **03 février 2016** à 19h30 : Assemblée Générale du Comité de Jumelage à Niederentzen.
- Samedi **19 mars 2016** : loto organisé par l'ASON dans la salle polyvalente de Meyenheim.
- Samedi **18 juin 2016** : fête de la musique des pompiers et de la chorale sur la place du village.

4 367

C'est la longueur en mètres de la voirie communale au 1er janvier.

MAIRIE

27, rue principale
68127 OBERENTZEN

Tél. : 03 89 49 45 13
Fax : 03 89 49 48 21

Mél :
oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Site Internet :
www.oberentzen.com

HORAIRES

Lundi & Jeudi
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi
09 h 30 à 11 h 30

PERMANENCES

Le Maire ou les Adjoints peuvent être rencontrés sur rendez-vous ou lors des permanences de 17 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis ou jeudis

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Agenda	1
Conseil municipal	2
PLUi	3
Armistice	4
Sainte-Barbe	4
Disparition	4
Fins d'année	5
Patrimoine forestier	6
L'Ill	7
Vœux	8
Canal du Rhône au Rhin	8
Bon à savoir	9
Tarifs communaux	9
Etat civil	10
Nouveaux habitants	10
Anniversaire	11
Services à la personne	12

Délibérations municipales du 08 octobre 2015

■ **Demande de subvention dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public** :

Un appel à projet intitulé "*Territoire à Energie Positive"* a été remporté par le Pays *Rhin Vignoble Grand-Ballon* dont fait partie notre commune. Visant la croissance verte, il permet aux communes de ce territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique. Les projets doivent connaitre un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 et doivent prendre fin au plus tard trois ans après la date de signature de la convention, soit en 2018.

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public concernant le remplacement de 12 candélabres dans la rue des cerisiers et l'impasse des prés, le Conseil Municipal sollicite l'inscription de cette opération dans ce dispositif. En effet, ce projet répond aux critères définis dans la convention qui stipule que la diminution de la consommation électrique doit atteindre 40 % par point lumineux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte un programme de rénovation de l'éclairage public existant et l'inscrit dans le cadre de l'appel à projet *"Territoire à Energie Verte"*
- sollicite à cet effet le concours financier pour ces travaux,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération.

■ **Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat départemental d'électricité** :

Vu les différents articles et arrêtés, vu les diverses délibérations, vu l'accord du Comité Syndical Electrique du 7 septembre 2015, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'Électricité.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim avec effet au 1er janvier 2016,
- demande à Messieurs les Préfets du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

■ **Divers**

MM. René MATHIAS, Bernard BRENDLE, Christian WERTHE sont nommés délégués au SCOT, *le Schéma de Cohérence Territorial*. A ce titre, ils participeront aux travaux de cette structure.

Délibérations municipales du 23 novembre 2015

■ **Modification de la longueur de la voirie communale** :

A ce jour, la longueur de la voirie communale est de 3 796 mètres à laquelle il conviendrait de rajouter les Impasses des Prés, des Jardins, des Poiriers et des Blés ainsi que la rue des Bleuets. Pour rendre possible cette modification, il convient de déclasser du domaine privé de la commune ces différentes rues afin de pouvoir les verser dans son domaine public.

Longueurs des voies :
Impasse des Poiriers : 47 mètres - Impasse des prés : 101 mètres - Impasse des Jardins : 37 mètres
Rue des Bleuets : 135 mètres - Rue des Pommiers : 180 mètres - Impasse des Blés : 71 mètres

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorisent M le Maire à effectuer ces opérations et de rajouter 571 mètres linéaires à la voirie communale existante qui est ainsi portée à 4 367 mètres.

■ **Fonds de soutien pour les activités périscolaires** :

Un fonds de soutien annuel pour l'organisation des activités péri éducatives découlant de la réforme des rythmes a été reconduit en 2015/2016. Pour être éligible à ce dispositif la Communauté des Communes, en charge de la jeunesse, a établi un Projet EDucatif Territorial (PEDT).
Le Conseil décide par conséquent de reverser à la Communauté des Communes l'intégralité de la dotation soit 50 € par élève scolarisé.

■ **Participation au loyer de la maison forestière de Hirtzfelden** :

Le coût annuel des frais d'entretien de la maison forestière d'Hirtzfelden occupée par M. Petit garde-forestier s'élève à 406.48 €. Cette somme est proportionnelle à la surface boisée de chaque commune dépendante du secteur d'Hirtzfelden (0.38 € /ha/mois). Le Conseil valide cette participation.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Suite à l'entrée en vigueur de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR de 2014), la Communauté de Communes de Centre Haut-Rhin a décidé, après accord de l'ensemble des conseils municipaux, d'acquérir la compétence " Plan Local d'Urbanisme".

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification qui va permettre de :

- définir un projet de territoire,
- déterminer les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir,
- fixer en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Un PLU élaboré par une Communauté de Communes et couvrant l'intégralité d'un territoire est appelé Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation et un règlement.

Le PLUi qui sera élaboré à l'échelle de la CCCHR devra permettre d'engager une réflexion afin de répondre aux principaux enjeux suivants :

→ **en matière d'armature urbaine** : garantir un équilibre du territoire,

→ **en matière d'habitat** : augmenter l'offre de logements, diversifier les formes et typologies d'habitat, favoriser la densification pour gérer le sol de façon économique,

→ **en matière de transport** : définir une stratégie pour améliorer l'accessibilité du territoire, encourager les modes de déplacements doux par le maillage du territoire en pistes cyclables, favoriser le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques,

→ **en matière de développement économique** : mettre à disposition des espaces adaptés pour l'accueil des activités, créer au cœur du tissu urbain les conditions d'accueil des activités économiques (artisanat, services de proximité),

→ **en matière d'environnement** : prendre en compte les milieux naturels et la biodiversité en protégeant les zones boisés (vergers d'Ensisheim, les massifs forestiers de la vieille Thur et de la Hardt), préserver la ressource en eau en participant à la protection des zones humides,

→ **en matière de prise en compte des risques majeurs** : adapter les zones constructibles aux contraintes des Plan de Prévention des Risques Inondations Ill et Thur, prendre en compte les risques technologiques (transport de marchandises sur l'A35),

→ **en matière d'agriculture** : préservation des terres agricoles et des haies et bosquets existants, encadrer les sorties d'exploitation, favoriser les circuits courts et la vente directe.

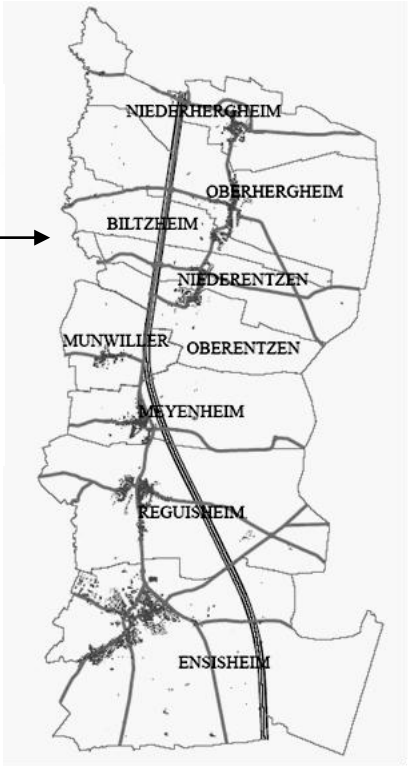

La communauté de communes du centre Haut-Rhin a été créée le 1er janvier 2003.
Elle regroupe 9 communes situées le long de l'axe autoroutier A35.

Communes	Population légale 2012 (applicable au 1er janvier 2015) selon notification INSEE
Niederhergheim	1 038
Oberhergheim	1 211
Biltzheim	424
Niederentzen	551
Oberentzen	601
Munwiller	481
Meyenheim	1 751
Réguisheim	1 835
Ensisheim	7 437
TOTAL habitants	**15 329**

11 novembre

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre a débuté par un office religieux suivi d'une cérémonie au monument aux morts présidée par le maire René Mathias. Parmi l'assistance, on notait la présence de Jean-Pierre Widmer, maire de Niederentzen, d'Eugène Weiss, représentant la section locale de l'UNC, de Jean-Marie Gutleben, porte-drapeau, de la fanfare de Munwiller, de la chorale Sainte Cécile et de la population.
Après lecture de la lettre du ministre délégué aux Anciens Combattants rappelant les effroyables combats de la guerre de 14/18, les personnalités présentes ont procédé au dépôt d'une gerbe. La chorale présente a chanté la Marseillaise reprise par l'ensemble des présents.
Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a ensuite été servi dans la salle polyvalente.

Médailles et promotions de la Sainte Barbe

La Sainte-Barbe des pompiers de Niederentzen/Oberentzen a été conjointement célébrée avec le Centre de Première Intervention d'Oberhergheim. Après la messe, la cérémonie s'est poursuivie sur la place de l'église en présence de René Mathias maire d'Oberentzen, Jean-Pierre Widmer, maire de Niederentzen et de Corinne Sick maire d'Oberhergheim.
Rehaussée par la musique de la clique des pompiers d'Oberhergheim, cette manifestation a permis d'honorer de nombreux pompiers : Eric Schilling actuel chef du SIVU de Niederentzen-Oberentzen et quatre chefs vétérans : Patrick Schmidt, Eugène Weiss, Jean Jacques Jenny et Joseph Zumbiehl.
Ont été promus : Julien Thiriet au grade de caporal et Frédéric Schilling au grade de sergent. Eric Schilling a obtenu la médaille d'honneur pour 30 ans de service et Bernard Gogniat la médaille de l'Union Départementale.

Disparition de Jean-Pierre BRETZ

C'est avec tristesse que la communauté villageoise a appris la disparition de Jean-Pierre BRETZ en ce 22 octobre 2015 suite à une longue et pénible maladie contre laquelle il s'est battu avec énergie et un courage exemplaire. Profondément attaché à son village où il était né le 07 mai 1935, il a été un citoyen actif durant toute sa vie.
Très tôt, il a rejoint le corps des sapeurs-pompiers qu'il quittera avec le grade de sergent. En complément à cet engagement, il a consacré de longues années à la vie municipale. Sa connaissance de la commune, ses compétences techniques constituaient des atouts indéniables dans l'accomplissement de sa tâche d'adjoint au maire. Ces 25 années ont été récompensées en 2010 par la remise de la Médaille Communale décernée par Michel Habig, conseiller général.
Parallèlement à ces fonctions, il siégeait au conseil de fabrique de la paroisse tout en assumant la présidence du Club des Epis d'Or. Il exerçait aussi avec rigueur la présidence de l'Union Nationale des Combattants. Il contribuait activement aux cérémonies patriotiques.

Il laissera le souvenir d'un homme intègre au service des autres.

Manifestations de fin d'année

Saint-Nicolas rend visite aux 27 petits écoliers de la classe maternelle

Tournée des Pères Noëls

Passage des élus dans les écoles du RPI

Biltzheim

Oberentzen

Niederentzen

Fête de Noël des ainés

Le repas annuel des aînés de la commune (à partir de 64 ans) a été avancé de quelques semaines en raison des élections régionales des 6 et 13 décembre. Les 80 invités ont été accueillis par le Maire et son épouse en présence de plusieurs membres du conseil municipal.
Le service était assuré par les membres du Gym Tonic et la partie musicale était assurée par les jeunes guitaristes locaux.
C'était un moment convivial très apprécié par tous qui a permis aux personnes présentes d'échanger leurs souvenirs.

Gestion de notre patrimoine forestier

Adjudication de bois du 4 décembre 2015 par l'Office National des Forêts

M. Petit, garde forestier responsable des forêts communales du secteur, a procédé à la vente annuelle de bois provenant des coupes périodiques faites selon un plan d'aménagement qui tient compte de la croissance et de la reproduction de la forêt.

Avant de procéder à l'adjudication, il a rappelé quelques dispositions du Code Forestier et les règles qui s'imposent aux adjudicataires en matière d'accès aux parcelles, de coupe, d'évacuation du bois, de paiement….

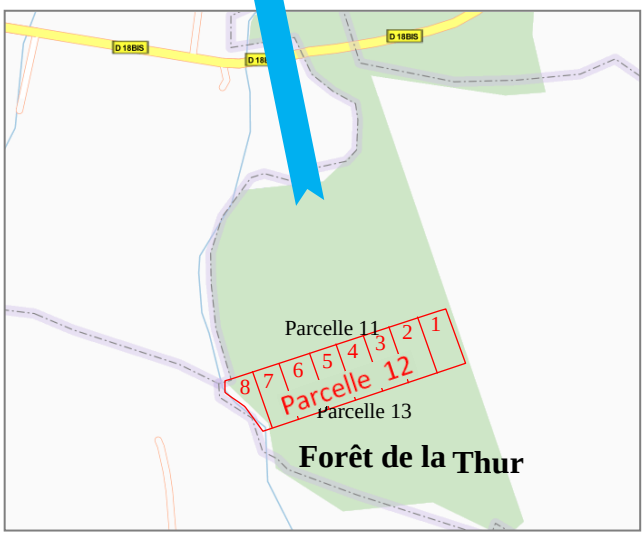

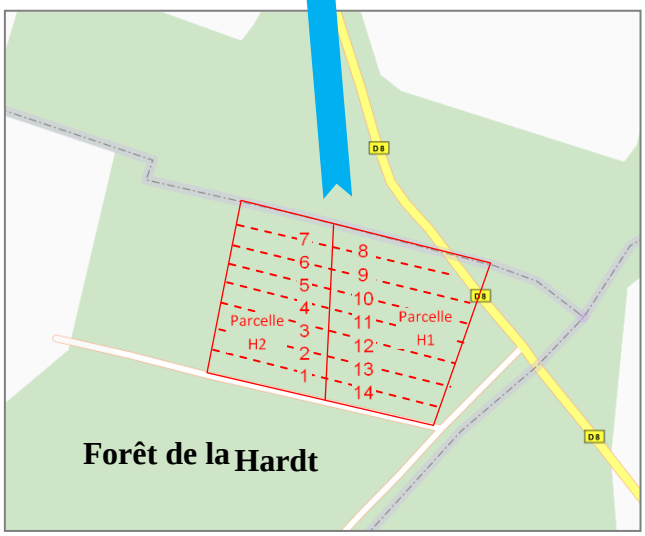

N° Lot	Volume (Stère)	Adjugé à	Recette
1	15	13€	195 €
2	20	15€	300 €
3	20	19€	380 €
4	15	13€	195 €
5	25	13€	325 €
6	20	13€	260 €
7	20	13€	260 €
8	25	13€	325 €
		Sous total : **2 240 €**	

N° Lot	Lignes	Volume (Stère)	Adjugé à	Recette
9	1-2-3	25	13€	325 €
10	4-5-6	15	13€	195 €
11	7-8	10	13€	130 €
12	9-10-11	23	13€	299 €
13	12-13-14	30	13€	390 €
				Sous total : **1 339 €**

Total des recettes : **3 579 €**

Histoire : l'Ill au cours des siècles

Carte de Cassini
Les relevés ont été effectués entre 1756 et 1789
et les 181 feuilles composant la carte
ont été publiées entre 1756 et 1815.

Carte d'état-major
1820-1866

Photo aérienne
« Google » 2014
La rectification et
l'endiguement de l'Ill
remontent à la deuxième
partie du XIXe siècle

Superposition du
cheminement de l'Ill
sur 3 siècles

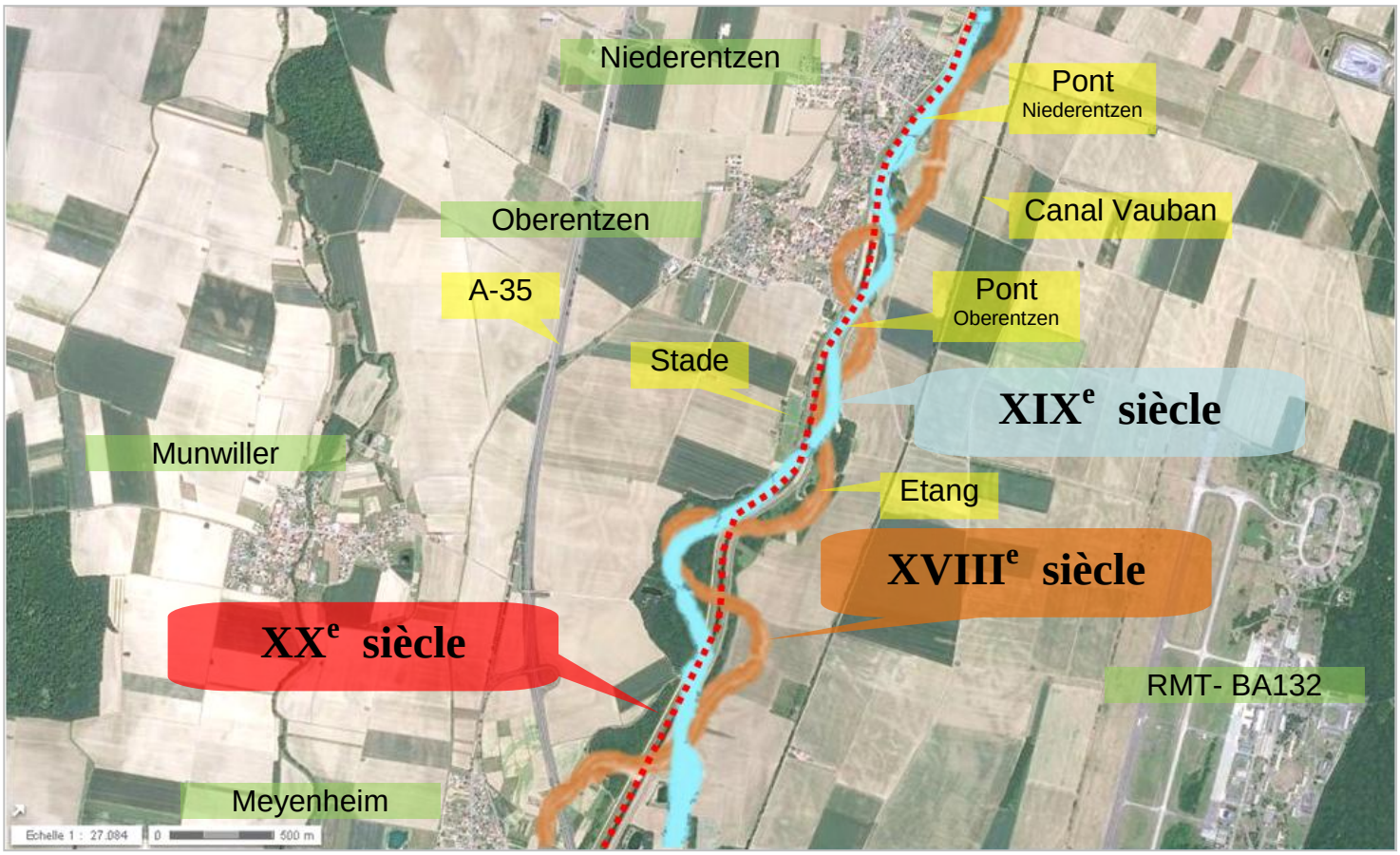

Vœux

Les traditionnels vœux auront été l'occasion pour le maire d'effectuer un tour d'horizon des douloureux événements de l'année écoulée avant de rappeler la nature des travaux réalisés en 2015.

La cérémonie des vœux était aussi le moment de mettre à l'honneur Nicole Frantz qui s'investit en matière de fleurissement communal au côté de l'adjointe Nicole Hegy.

Exposition sur le canal du Rhône au Rhin

Le vieux canal du Rhône au Rhin fait partie de l'identité de la région. C'est son histoire que Thomas Vondescher a su mettre en évidence dans l'exposition qui est installée pour quelques semaines à la Maison de la nature du vieux canal à Hirtzfelden. En abordant l'histoire de l'ancien canal du Rhône au Rhin, le jeune auteur a fait le lien entre cette voie navigable et la Maison éclusière n° 50 du canal du Rhône au Rhin devenue après une refonte totale de cet édifice, la Maison de la nature que l'on connaît maintenant. L'histoire du canal se retrouve ainsi exposée, un canal de près de 324 km de long mis en service en 1842 qui traverse la Franche-Comté et l'Alsace de Saint-Symphorien sur la Saône à Strasbourg. Le visiteur aura l'occasion de se familiariser avec la technique du halage des péniches et les maisons éclusières. Pour se rendre compte de ce qu'est une écluse, l'exposition accueille en plus la maquette de l'écluse 'Freycinet' réalisée par le service de navigation de Strasbourg en 1990.

L'exposition est visible jusqu'au 31 mars du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h à la Maison de la nature du vieux canal rue de Bâle écluse n° 50 à Hirtzfelden.

Remerciements

Chaque année, quand la saison de football se termine, le président de l'**A**ssociation **S**portive **N**iederentzen-**O**berentzen (ASON) Pascal Schmitt et son comité invitent au club-house les amis du club, sponsors et bénévoles qui s'investissent auprès des joueurs.

Cette année, parmi les présents, deux sponsors Joseph Doll et Hamed Tugrul qui ont offert aux membres du comité des tenues aux couleurs du club. Le président dans son allocution a remercié les deux donateurs pour leurs gestes.

Par ailleurs, l'association remercie également la population pour l'accueil qui lui a été réservé lors de son passage annuel dans les foyers des deux localités à l'occasion de la vente des cartes de soutien.

Au nom de la Banque Alimentaire,
MERCI aux personnes qui ont déposé des denrées à la mairie le samedi 28 novembre 2015.

Bon à savoir

	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût	Validité
Carte d'identité	Mairie d'Oberentzen	- la copie de l'acte de naissance - un justificatif de domicile - 2 photos d'identité récentes (conformes à la norme ISO/IEC19794/5) - l'ancienne carte d'identité	**Gratuit** sauf pour renouvellement en cas de perte : 25 €	**15 ans** personne majeure **10 ans** personne mineure
Passeport	Mairie de : - Ensisheim, - Rouffach	- la carte d'identité en cours de validité - la copie intégrale de l'acte de naissance - un justificatif de domicile récent - 2 photos d'identité récentes - l'ancien passeport - un timbre fiscal (mineurs : se renseigner en mairie)	**Majeurs** : Timbre fiscal à 86 €	**10 ans**
Extraits d'actes : - **Naissance** - **Mariage** - **Décès**	Mairie du lieu de l'événement Acte de décès également en Mairie du dernier domicile	Une enveloppe timbrée avec nom et adresse en cas de demande écrite	**Gratuit**	
Inscriptions listes électorales	Mairie d'Oberentzen	- carte d'identité ou passeport en cours de validité - un justificatif de domicile récent	**Gratuit**	

L'autorisation de sortie du territoire est supprimée.
L'enfant mineur doit être titulaire de la carte nationale d'identité.

Les délais d'établissement d'une carte d'identité ou d'un passeport peuvent être longs (plusieurs semaines selon le cas).
Il convient donc d'être prévoyant.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de consulter le site :
service-public.fr, rubrique : papiers - citoyenneté

Tarif des prestations communales

■ **Location de la salle polyvalente :**
- **journée : 90 €**
- **soirée : 60 €**
- **nouvel an : 100 €**
- **verre de l'amitié décès : 20 €**
- **location cuisine : 16 €**
- **couvert : 0.50 € / couvert complet**
- **frais d'électricité : 0.26 €/KW/h**

■ **Droit de place pour un camion à des fins commerciales : 4.57 € par jour**

■ **Concession trentenaire cimetière :**
- **tombe simple : 50 €**
- **tombe double : 100 €**

Etat civil 2015

Dès le passage à la nouvelle année, les chiffres de l'état civil sont arrêtés. On constate ainsi qu'avec 601 habitants, Oberentzen est la 6e commune la plus peuplée de la CCCHR sur un total de 9. On apprend aussi qu'au cours de l'année écoulée, un seul mariage a été célébré contre deux en 2014. Au point de vue des naissances, avantage aux garçons avec 6 arrivées contre 3 chez les filles soit 9 au total contre 11 en 2014. Côté décès, 6 ont été enregistrés soit 1 de plus que l'année précédente.
Les doyens de la commune sont : Louise Gutleben 98 ans et Eugène GROSS 88 ans.
Sur la liste électorale sont inscrites 479 personnes.

NAISSANCES

MULLER	Lizy	21 avril	COLMAR
GROSRENAUD	Quentin	03 mai	COLMAR
FRANTZ	Léa	22 avril	COLMAR
RIFFARD	Clémence	03 juin	COLMAR
CURIE	Axel	06 juin	COLMAR
SCHOTT	Zachary	08 juin	COLMAR
FLECK	François	17 août	COLMAR
HAENN	Nicolas	26 octobre	COLMAR
MARY	Noah	30 novembre	COLMAR

MARIAGES

David BURGHARD & Pierre GUEROS 27 juin

DECES

GARTEISER	Irène	15 février	AMMERSCHWIHR
BALGA	Madeleine	30 septembre	ROUFFACH
GRAFF	Monique	16 octobre	MULHOUSE
BRETZ	Jean-Pierre	22 octobre	COLMAR
SCHMITT	Cécile	23 octobre	COLMAR
BRETZ	Angèle	15 novembre	AMMERSCHWIHR

ILS ONT CHOISI DE S'INSTALLER A OBERENTZEN

Rue principale

M GERVAL Marcel

Rue de la Krutenau

Mme et M. BAUMERT Yvan

Rue de la gare

M. GASSER Dominique
Mme PARISET Céline et M. MORETTI Patrick

Rue des pommiers

Famille HIGELIN Carole

CHALEUREUSE BIENVENUE

Rue de Verdun

Famille GERSBACH Arnaud
Mme BOUKOURIDA Priska et M. BOUKOURIDA Karim

Rue Saint-Nicolas

Mme RICHERT Aurélie et M ROTH David

50 ans de vie commune

Noces d'or des époux

Marie-Antoinette et Roland KUHN

27 novembre 2015

ANNIVERSAIRES

Nos vives félicitations !

JANVIER

ZUMBIEHL *Anne-Marie*	10/01/1941	75 ans
MERIAN *Denise*	14/01/1940	76 ans
HEITZLER *Yvonne*	20/01/1927	89 ans
JENNY *Louis*	22/01/1930	86 ans
BURGART *Jeanne*	23/01/1933	83 ans
BINGLER *Madeleine*	26/01/1937	79 ans
LINDNER *Monique*	29/01/1945	71 ans
MERIAN *Anne*	31/01/1930	86 ans

FEVRIER

BRETZ *Fernand*	01/02/1929	87 ans
ANTONY *Maria*	03/02/1928	88 ans
ERNST *Roger*	06/02/1936	80 ans
BASS *René*	07/02/1937	79 ans
JENNY *Jeanne*	08/02/1930	86 ans
FUX *Odette*	09/02/1931	85 ans
MEYER *Monique*	19/02/1940	76 ans

MARS

CAILLE *Odile*	10/03/1934	82 ans
KUHN *Antoinette*	14/03/1945	71 ans
HEBDING *Robert*	22/03/1946	70 ans
BINGLER *Jean-Pierre*	23/03/1936	80 ans
ZUMBIEHL *Joseph*	30/03/1941	75 ans
ZUMBIEHL *M.Thérèse*	31/03/1924	92 ans

AVRIL

ARNOLD *Marie-Louise*	01/04/1928	88 ans
ERNST *Suzanne*	01/04/1945	71 ans
WEISS *Marthe*	02/04/1935	81 ans
BONACIER *André*	17/04/1944	72 ans

MAI

MEYER *Antoine*	02/05/1933	83 ans
ULMER *Achille*	10/05/1931	85 ans
LINDNER *Marguerite*	14/05/1931	85 ans
LAUGA *Danielle*	14/05/1946	70 ans
SCHANGEL *Jean-Paul*	15/05/1937	79 ans
BEUTLER *Angèle*	15/05/1933	83 ans
BASS *Marie-Claire*	23/05/1938	78 ans
ANTONY *M.Thérèse*	24/05/1926	90 ans
THOMANN *Astrid*	27/05/1936	80 ans

Noces d'or des époux

Marie-Jeanne et Pierre HEBDING

14 juin 1966

JUIN

GUTLEBEN Jean-Simon	02/06/1940	76 ans
COLLETTE Michel	14/06/1934	82 ans
DUSSAUCY *Marlène*	26/06/1946	70 ans

Services à la personne

delta revie Haut-Rhin
SP services à la personne
Parc des Collines - Melpark 1
40 rue Jean Monnet 68200 Mulhouse
Tél. 03 89 33 17 40 - Fax 03 89 33 17 41
Email : deltarevie@orange.fr
Site Internet : http://www.deltarevie68.fr

DELTA REVIE Haut Rhin va bientôt souffler ses trente-sept bougies. En effet, voilà plusieurs décennies qu'elle a lié son sort à la sécurisation des personnes âgées, isolées et/ou fragilisées par le handicap. Née en septembre 1978 l'association **DELTA REVIE Haut-Rhin** est pionnière dans le créneau de l'installation des appareils de téléassistance à domicile et désormais reconnue « **ASSOCIATION DECLAREE DE SERVICES A LA PERSONNE** ».

Actuellement, plus de trente-cinq bénévoles y donnent généreusement de leur temps, environ 15.000 heures en 2014, de leurs talents et de leurs compétences pour animer un réseau fort de plusieurs milliers d'abonnés, mettant vaillamment en œuvre, jour après jour, une expérience accumulée au fil des ans. Attachée à ses principes fondateurs, elle reste fidèlement ancrée au bénévolat et, de ce fait, ne supporte aucune charge salariale. Autre particularité sans précédent ni équivalent au plan national: les abonnés de DELTA REVIE Haut-Rhin sont directement connectés au SAMU 68. La bonne connexion des abonnés est vérifiée régulièrement par des tests automatiques de contrôle. En outre, l'association comporte un service de suites, une équipe dite de maintenance: les opératrices bénévoles y procèdent à un appel téléphonique, individuel et périodique, de chacun des abonnés, pour s'assurer de la bonne marche de l'émetteur portatif, le fameux «bip-bip» porté au coup ou en bracelet. A cette occasion, c'est un véritable test en grandeur nature qui est effectué, en liaison avec la personne connectée. On ne badine pas avec la sécurité.

Une équipe de techniciens, forte de 13 intervenants bénévoles, prend en charge la partie technique du dispositif: paramétrage et mise en route des appareils en atelier, installation au domicile des abonnés, réparation et révisions régulières des transmetteurs, dépannages d'urgence dans tout le département du Haut-Rhin.
Aucun appel de détresse ne ressemble à autre, voilà pourquoi **DELTA REVIE Haut-Rhin** a mis au point, en étroite concertation avec ses partenaires, un protocole rigoureux de suivi des alarmes entrantes. Cette procédure a recours prioritairement à des relais de voisinage, parce qu'il ne peut être question d'envoyer d'emblée un véhicule sanitaire sans savoir pourquoi un abonné appelle. Mais les ambulanciers restent sur le qui-vive pour intervenir rapidement si le SAMU le juge utile. Bien entendu, l'installation de l'appareil de téléalarme est totalement gratuite, rien n'est dû pour sa mise en route, ni pour son entretien, ni pour son remplacement éventuel, sauf détérioration ou usage abusif. Tous les frais sont inclus dans un abonnement fixe et ces prestations ouvrent droit à réduction d'impôt sur le revenus dans le cadre des «SAP», services à la personne.

L'association **DELTA REVIE Haut-Rhin**procède régulièrement au renouvellement des ses appareils dans un environnement technique qui progresse de plus en plus rapidement et auquel il lui faut s'adapter. Elle est loin la connexion, simpliste et unique, au réseau téléphonique commuté des années 70. Ainsi, la nouvelle génération d'appareils est susceptible de s'affranchir totalement de toute liaison filaire, grâce au GPRS. Il s'agit là d'une mutation électronique considérable mais qui n'est qu'un nouveau palier vers d'autres métamorphoses auxquelles il faudra s'ajuster.
Pour contacter **DELTA REVIE Haut-Rhin**, se renseigner ou pour télécharger des imprimés de demande, un site web a été créé: «**www.deltarevie68.fr**»
Afin d'assurer la relève, l'association recrute des bénévoles, techniciens, administratifs, opératrices …
Ses portes restent grand ouvertes à tous ceux qui veulent coopérer à cette belle œuvre. Avis aux bonnes volontés...

Mer reda oï elsassisch

Plusieurs personnes de notre commune font appel à ce service de téléassistance à domicile.
A ce titre, une subvention annuelle de 100 € est versée à cette association.

OBERENTZEN INFO N°6 – 2016
■ Journal d'informations communales ■ Tirage : 280 exemplaires ■ Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire
■ Rédaction : H. ANTONY - P. ANTONY – H. BAUER - B. BRENDLE – N. HEGY - Ch. WERTHE